« On pense que l'esclave est celui qui agit par commandement et l'homme libre celui qui agit selon son bon plaisir. Cela cependant n'est pas absolument vrai, car en réalité être captif de son plaisir au point de ne plus voir ni faire rien de ce qui nous serait vraiment utile, c'est le pire esclavage, et seul est libre celui qui vit de son entier consentement sous la seule conduite de la Raison. Quant à l'action commandée, c'est-à-dire à l'obéissance, elle ôte bien d'une certaine manière la liberté, mais ce n'est pas cela qui rend immédiatement esclave, c'est la Raison déterminante de l'action qui le fait. Si la fin de l'action n'est pas l'utilité de l'agent lui-même, mais de celui qui commande, alors l'agent est esclave, inutile à lui-même ; au contraire, dans un Etat et sous un pouvoir où la loi suprême est le salut de tout le peuple et non de celui qui commande, celui qui obéit en tout au souverain ne doit pas être dit esclave inutile à lui-même, mais sujet. Ainsi, l'Etat le plus libre est celui dont les lois sont fondées en droite Raison, car dans cet Etat, chacun, dès lors qu'il le veut, peut être libre, c'est-à-dire vivre de son entier consentement sous la conduite de la Raison. », Spinoza, Traité théologico-politique, Chapitre XVI, p.267, GF.

Vous utiliserez pour faire ce sujet le texte suivant de Rousseau tiré du *Contrat social* au chapitre 8 du livre I, De l’état civil :

« Ce passage de l’état de nature à l’état civil produit dans l’homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l’instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C’est alors seulement que, la voix du devoir succédant à l’impulsion physique et le droit à l’appétit, l’homme, qui jusque-là n’avait regardé que lui-même, se voit forcé d’agir sur d’autres principes, et de consulter sa raison amant d’écoute, ses penchants. Quoiqu’il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu’il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s’exercent et se développent, ses idées s’étendent, ses sentiments s’ennoblissent, son âme tout entière s’élève à tel point que, si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradaient souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l’instant heureux qui l’en arracha pour jamais et qui, d’un animal stupide et borné, fit un être intelligent et un homme.

Réduisons toute cette balance à des termes faciles à comparer ; ce que l’homme perd par le contrat social, c’est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu’il peut atteindre ; ce qu’il gagne, c’est la liberté civile et la propriété de tout ce qu’il possède. Pour ne pas se tromper dans ces compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle, qui n’a pour bornes que les forces de l’individu, de la liberté civile, qui est limitée par la volonté générale ; et la possession, qui n’est que l’effet de la force ou le droit du premier occupant, de la propriété, qui ne peut être fondée que sur un titre positif.

On pourrait, sur ce qui précède, ajouter à l’acquis de l’état civil la liberté morale qui seule rend l’homme vraiment maître de lui ; car l’impulsion du seul appétit est esclavage, et l’obéissance à la loi qu’on s’est prescrite est liberté. Mais je n’en ai déjà que trop dit sur cet article, et le sens philosophique du mot liberté n’est pas ici de mon sujet. »